

Identification du bien expertisé

Dossier de Diagnostic Technique

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente

Le dossier de diagnostic technique comprend, les documents suivants :

1. Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du code de la santé publique ;
2. L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code ;
3. L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du CCH ;
4. L'état de l'installation intérieure de gaz naturel prévu à l'article L. 134-6 du CCH ;
5. Dans les zones mentionnées au I de l'article L. 125-5 du code de l'environnement, l'état des risques naturels et technologiques prévu au deuxième alinéa du I du même article ;
6. Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du CCH.
7. L'état de l'installation intérieure d'électricité prévue à l'article L. 134-7 du CCH.

En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un des documents mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 4° ci-dessus en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Dossier : 2009-04-0395
Expertise(s) réalisée(s) le : 14/04/2009
Destinataires : MAITRE SACCOCCIO Philippe (Notaire)
Payeur : SCI PIERRY (Propriétaire)
Commentaires :

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE :

Route Nationale 100

04110 REILLANNE

Etage : RdC + 2
Section cadastrale : X
N° parcelle : 255
N° lot :
N° porte :
N° cave :
N° grenier :
N° garage :
N° parking :
Etendue de la prestation : Parties Privatives
Nature de l'immeuble : Immeuble Bâti



Date du permis de construire : Antérieur à 1949
Destination des locaux : Habitation (maison individuelle) - VENTE
Document(s) fourni(s) : Aucun

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

Ancien corps de ferme avec local à usage professionnel en rez-de-jardin. A l'étage 1, un hall d'entrée, deux chambres, une cage d'escalier d'accès à l'étage 2, une buanderie, un dégagement, une salle d'eau avec wc, un bureau, une chambre avec salle de bains, un séjour et une chambre.
 A l'étage 2, un dégagement et cinq pièces dans combles.

DESIGNATION DU PROPRIETAIRE :

SCI PIERRY
 Route Nationale 100
 04110 REILLANNE

Demandeur : PROPRIETAIRE
 Sur déclaration de l'intéressé.

DESIGNATION DE L'EXPERT :

Jean Louis DELALONDE

ATTESTATION D'ASSURANCE :

Le Cabinet AGENDA est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités, objet du présent rapport, auprès de la Cie.d'Assurances COVEA RISKS (groupe MMA) au titre du contrat n° 113 519 292 à hauteur de 3.000.000 euros.
 Validité : du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Le cabinet AGENDA atteste ne pas avoir eu recours à la sous-traitance pour l'élaboration de ce dossier.

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet Agenda, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive du rapport.

Propriétaire : SCI PIERRY Demeurant : Route Nationale 100 04110 REILLANNE	Ordre de mission du : Date d'intervention : 14/04/2009 Dossier : 2009-04-0395 Intervenant : Jean Louis DELALONDE
Adresse du lot : Route Nationale 100 04110 REILLANNE	Etage : RdC + 2 Section cadastrale : X N° de parcelle : 255 N° de lot(s) :

• CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

Articles L1334-5 à L1334-13 du code de la santé publique - Articles R1334-10 à R1334-12 du code de la santé publique - Arrêté du 25/04/2006 - Norme NF X 46-030
 Le Certificateur Agenda, après analyse des unités de diagnostic des parties privatives du bien immobilier objet du présent constat de risque d'exposition au plomb atteste:

L'absence de risque actuel d'exposition au plomb. Il est rappelé au propriétaire du bien l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les peintures au plomb afin d'éviter leur dégradation future.

• ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Articles L134-7, R134-10 à 13, L271-4 à 6, R271-1 à 5 du code de la construction et de l'habitation- Arrêté du 08/07/2008 - Norme XP C 16-600

Le, Certificateur Agenda, après diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité atteste que :

L'installation intérieure d'électricité comporte des anomalies pour lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

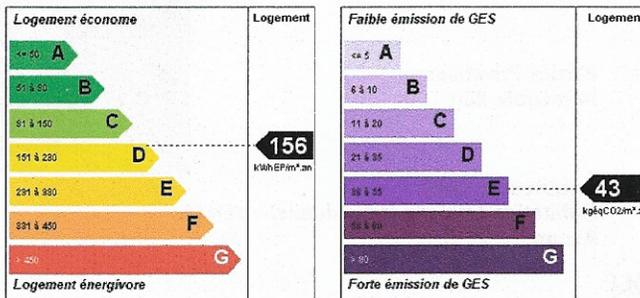
• ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE GAZ

Installation ne rentrant pas dans le champs d'application de la réglementation des installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation,

conformément aux Articles L271-6, L134-6, R271-1 à 4 et R134-6 à 9 du code de la construction et de l'habitation - Arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure gaz - Norme XP P 45-500

• DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Articles L134-1 à L134-6 et L271-4 à L271-6 et R134-1 à R134-5 du code de la construction et de l'habitation. Arrêté du 15/09/2006 (vente) - Arrêté du 03/05/2007 (location).



Montant de l'expertise : 512,00 euros TTC - Mode de règlement : Comptant à la réalisation

Fait à MANOSQUE, le 16/04/2009

 Cabinet Agenda	Les soussignés reconnaissent avoir eu connaissance du rapport complet d'expertise, paraphé par leurs soins Vendeur ou Bailleur Acquéreur ou Locataire	Cachet annexe du Notaire
--------------------	---	--------------------------

ALPES CERTIFICATIONS IMMOBILIERES

SARL au Capital de 165000 Euros

Parc d'Activités L'AGORA / Bât. A5

Chemin des Champs de Pruniers - 04100 MANOSQUE

Tel : 04 92 72 65 70 - Fax : 04 92 72 75 50

R.C.S Manosque n° 443622774 * n° de Gestion 2002B99 * SIRET n° 44362277400026 * APE n° 7112B

Assurance R.C.P. n° 113 519 292 de COVEA RISKS (Groupe MMA) Garantie : 3.000.000 €

Attestation de Compétence AMIANTE, délivrée par Sherwood Training, le 15/01/2003 certificat n°OFA002

Pour connaître votre certificateur Agenda le plus proche :

N° Vert : 0 800 EXPERT (0 800 397 378)

